

**JEU CONCOURS : CREATION D’AFFICHES ARTE FLAMENCO
MODALITES DE PARTICIPATION**

Courrier destiné aux professeurs des écoles primaires et élémentaires des Landes

CONTEXTE :

Chaque année depuis 26 ans, le Conseil général des Landes organise en régie directe le festival Arte Flamenco à Mont-de-Marsan. Dans ce cadre, l’équipe du festival multiplie les actions culturelles sur le territoire landais à destination du public scolaire et développe depuis quelques années une offre festivalière à destination du jeune public.

La 27^{ème} édition Arte flamenco se déroulera du 6 au 11 juillet 2015. A cette occasion, le Conseil général organise un jeu concours de réalisation d’affiches sur la thématique du festival Arte flamenco adressé aux élèves du CP au CM2 de toutes les écoles primaires et élémentaires du département. 15 de ces affiches seront sélectionnées et exposées sur du mobilier urbain dans les rues de Mont-de-Marsan pendant toute la durée du festival.

CAHIER DES CHARGES DE LA CREATION :

AFFICHE > La création répondra aux codes de l’affiche, ci-dessous :

- être visible de loin : textes écrits en gros caractères, grandes illustrations ;
- accrocher l’attention du lecteur : textes et illustrations attractifs, mise en page organisée, aérée lisible et visible ;
- comporter un maximum d’informations dans un minimum d’espace : titres courts et précis guidant la lecture, complémentarité textes/images.

THEME > L’affiche portera sur le thème du flamenco et plus précisément sur le festival Arte flamenco. Sur la base d’une recherche documentaire la classe pourra aborder le thème sous l’angle de son choix, avec les matériaux et techniques plastiques de son choix.

Note : Le site arteflamenco.landes.org offre de la documentation sur le festival Arte flamenco (histoire, programmation, photographie etc.) et répertorie toutes les affiches du festival.

CREATION COLLECTIVE > L’affiche doit être le résultat d’une création collective. Chaque classe participante pourra donc proposer 5 affiches au maximum.

MENTIONS >

- Au bas à droite de l’affiche doivent figurer le niveau de la classe participante, le nom de l’école et le nom de la commune.
- Doivent figurer sur l’affiche > le nom de l’événement : Arte Flamenco / le lieu de l’événement : Mont-de-Marsan / les dates de l’événement : du 6 au 11 juillet 2015.

FORMAT > Les affiches devront être réalisées au format A3.

Note : merci de conserver tous les originaux des affiches.



PROCEDURE :

INSCRIPTION > merci de communiquer votre souhait de participer au jeu concours **avant le 30 janvier 2015** à l'adresse suivante : maud.civel@cg40.fr Dans le corps du mail, merci d'indiquer :

Le nom et l'adresse de l'école,
Le niveau de la classe participante,
L'effectif de la classe,
Le nom de l'enseignant(e),
Son mail,
Son numéro de téléphone.

REMISE DES AFFICHES ET SELECTION >

- dans un premier temps, les affiches devront être scannées et envoyées par mail au Conseil général des Landes à l'adresse suivante : maud.civel@cg40.fr La date limite d'envoi des affiches par mail est fixée au **27 mars 2015**.

- dans un second temps, un comité de sélection se réunira courant de la semaine 14. Il sera composé de membres de l'équipe du festival Arte flamenco ; de son Directeur ; de Bernard Bezineau, représentant de l'Inspection académique ; d'un membre du Crédit Agricole d'Aquitaine (partenaire du projet) et d'un artiste plasticien.

Il sélectionnera 15 affiches qui seront exposées au format 60x180 pendant toute la durée du festival dans les rues de la Ville sur du mobilier d'exposition urbain.

- dans un troisième temps, Maud Civel, chargée de la coordination du projet au sein du Conseil général contactera les classes gagnantes grâce aux contacts fournis lors de l'envoi numérique des affiches.

- Les professeurs référents des classes sélectionnées devront envoyer les originaux par courrier postale au Conseil général des Landes. En effet, les 15 affiches sélectionnées seront agrandies et exposées au format 60x180 cm. Afin d'obtenir une qualité suffisante, le travail d'infographie sera donc fait à partir des originaux.

REMISE DES PRIX > Les affiches sélectionnées feront l'objet d'une exposition de rue pendant le festival.

Par ailleurs, ce travail sera récompensé par la remise d'un lot : les classes gagnantes recevront par voie postale un lot flamenco composé d'ouvrages (didactiques et photographiques sur le festival Arte flamenco et sur le flamenco en général), de supports audiovisuels et d'accessoires flamencos. Ces outils permettront aux classes de poursuivre la démarche et d'approfondir le sujet.

Les élèves et équipes pédagogiques sélectionnés seront invités à un vernissage de l'exposition. Ce temps privilégié aura lieu pendant le festival et sera l'occasion pour les enfants d'apprécier leurs œuvres *in situ* autour d'un goûter.

Le lot sera envoyé aux écoles avant la fin de l'année scolaire.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter Maud Civel, Direction de la Culture et Patrimoine du Conseil général des Landes : 05 58 46 34 29 / maud.civel@cg40.fr

REGLEMENT DE JEU

Le Conseil général des Landes, 23 rue Victor Hugo, 40025 Mont-de-Marsan Cedex, représenté par Monsieur le Président Henri Emmanuelli, organise un jeu gratuit sans obligation d'achat régi par le règlement ci-après. Il se déroulera du 12 janvier 2015 au 27 mars 2015.

ARTICLE 1 – Ce jeu est ouvert à tous les enfants du CP au CM2 des écoles primaires et élémentaires localisées dans le Département des Landes. La date limite d'inscription au jeu concours est fixée au 30 janvier 2015. La date limite d'envoi numérique des affiches est fixée au 27 mars 2015. Le détail des modalités de participation au jeu sera transmis aux écoles *via* la Direction de l'Inspection académique des Landes.

ARTICLE 2 – Pour participer à ce jeu, il suffit au professeur de numériser et d'envoyer les affiches réalisées par les élèves au format A3 à l'adresse suivante : maud.civel@cg40.fr en respectant les modalités de participation.

ARTICLE 3 – Les gagnants seront désignés par un comité de sélection composé d'agents de la Direction de la Culture et du Patrimoine du Conseil général, de son Directeur, d'un représentant de l'Inspection académique des Landes, d'un représentant du Crédit Agricole d'Aquitaine (partenaire du projet) et d'un artiste plasticien. Le comité se réunira semaine 14 au sein de la Direction de la Culture et du Patrimoine. Les écoles sélectionnées seront averties par téléphone. Ces dernières fourniront alors au Conseil général les affiches originales afin de procéder au travail d'infographie et d'impression des affiches. Les écoles non retenues seront informées par email.

ARTICLE 4 – DOTATIONS :

- Les 15 affiches sélectionnées seront exposées sur du mobilier urbain dans les rues de Mont-de-Marsan pendant toute la durée du festival, du 6 au 11 juillet 2014. Un lot flamenco (documents visuels et sonores, accessoires) sera remis aux classes au sein desquelles une ou plusieurs affiches auront été sélectionnées.

Il ne sera versé aucune contrepartie numéraire.

ARTICLE 5 – Le Conseil général des Landes ne saurait être engagé à quelque titre que ce soit si, par suite d'un cas de force majeure ou toute autre cause indépendante de sa volonté, le jeu venait à être modifié ou annulé.

La responsabilité du Conseil général des Landes ne saurait être engagée en cas de faute du participant telle que notamment le non-respect des modalités de participation.

ARTICLE 6 – La participation au jeu entraîne l'adhésion pleine et entière des participants aux dispositions du présent règlement.

ARTICLE 7 – Le présent règlement de jeu est déposé chez Maître **CARPANETTI Marie Christine**, Huissier de Justice à **MONT DE MARSAN (Landes) 1, rue du Maréchal Bosquet** et peut être adressé sur simple demande avec enveloppe affranchie pour retour.

Il est également disponible sur simple demande au Bâtiment de la Culture et du Patrimoine du Conseil général des Landes, 4 allées Raymond Farbos à Mont-de-Marsan.